



FÉDÉRATION  
HISTOIRE  
QUÉBEC

Montréal, 2 mars 2022

Monsieur Jocelyn Hébert, directeur  
Service d'urbanisme, Ville de Val-d'Or  
835 2<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or (Québec)  
J9P 1W7

**Objet : Maison située au 60, rue d'Aragon à Val-d'Or**

Monsieur Joey Champagne nous faisait part des difficultés rencontrées dans le cadre de la restauration de sa maison. À notre avis, les travaux ont été effectués de façon professionnelle par M. Sébastien Lafontaine, un artisan d'expérience dans la construction et la restauration des maisons de bois rond.

Les quelques maisons sur le site qui possèdent un assemblage de coin à poutres croisées débordant des murs ont connu un vieillissement prématuré causé par l'infiltration d'eau entre les pièces, comme c'est le cas de la maison située au 60, rue d'Aragon. La réparation la plus logique qui s'offre alors est de procéder à la coupe de la partie endommagée de l'extrémité des poutres et son remplacement par une pièce verticale en coin qui fait le joint entre les deux murs, comme la grande majorité des structures de maisons construites ainsi sur le site du village minier.

D'autre part, le remplacement d'une section de 30 cm à l'extrémité des poutres n'est pas envisageable et le remplacement des poutres complètes représente un gaspillage inacceptable en matière de coût et de pérennité. Dans les pratiques de restauration, l'intervention minimale est privilégiée dans l'objectif de préserver l'authenticité du bâtiment.

Nous considérons que l'artisan en charge des travaux n'avait pas d'autre choix que de procéder comme il l'a fait pour la restauration de cette maison. En conséquence, il nous apparaît que le compromis appliqué dans ce cas représente la meilleure solution et que la demande auprès du propriétaire de reconstruire l'assemblage de coin d'origine est difficilement justifiable.

Nous comprenons vos préoccupations à l'égard de la sauvegarde du caractère patrimonial du village minier de Bourlamaque, un site exceptionnel au Québec et au Canada, nous vous en félicitons et nous vous recommandons l'acceptation des travaux tel que réalisés sur la propriété de M. Joey Champagne, un citoyen animé de bonnes intentions dans la restauration de sa maison patrimoniale.

Veillez accepter nos salutations et n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

Clément Locat, président  
Comité du patrimoine, Fédération Histoire Québec

c.c. : M<sup>me</sup> Sylvie Hébert, conseillère municipale – District 6 – Bourlamaque / Louvicourt  
M<sup>me</sup> Lyne Vaillancourt, Comité du village Billot  
M. Joey Champagne  
M<sup>me</sup> Anne-Marie Gendron, bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue, MCC  
M<sup>me</sup> Annie Boisclair, bureau régional de l'Abitibi-Témiscamingue, MCC